



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE LANCEUR D'ALERTE EN PASSE D'ETRE LICENCIÉ.

**IL DENONCE DES PHOTOS PEDOPORNOGRAPHIQUES
ET TRANSDEV DEMANDE SON LICENCIEMENT.**

Un salarié du réseau de bus Urbain de la CTPO Le Havre (Groupe TRANSDEV), délégué du personnel et représentant syndical découvre dans le cadre de son travail d'informaticien des photographies pédopornographiques. Devant l'extrême gravité des faits, il en avise immédiatement la direction. A l'issue la Direction lui notifie sa mise à pied conservatoire et suspend son contrat de travail.

Notre militant a été obligé d'aller déposer plainte seul sans aide ni accompagnement de l'Entreprise alors qu'il était dans un état de choc psychologique important suite à la découverte de ces photos et à la réaction de sa Direction.

La CFDT est profondément choquée par la décision de la Direction.

Le délégué du personnel a agi de manière désintéressée et de bonne foi pour révéler un délit dont il a eu personnellement connaissance. A ce titre il devrait être soutenu et protégé et non réprimé pour cet agissement courageux.

Les exemples de discriminations syndicales ne manquent pas dans ce groupe de transport. Ce militant avait déjà été menacé par deux fois par sa direction pour son militantisme et notamment par le fait qu'il se bat pour faire appliquer aux agents de maîtrise les dispositions de la convention collective relatives à l'ancienneté, aux classifications et à la durée du travail, ce que refuse TRANSDEV Le HAVRE.

Dans d'autres réseaux, des militantes et des militants sont aussi attaqués.

A titre d'exemple, il y a deux mois, une militante du Réseau Urbain de Cognac, harcelée moralement a été obligée de démissionner de son poste pour se mettre à l'écart des pressions subies. La salariée et le syndicat ont déposé plainte au pénal ainsi qu'aux Prud'hommes.

Le SNTU CFDT ne laissera pas le groupe TRANSDEV licencier les militants CFDT sans réaction.

35 réseaux Urbains ont déposé un préavis de grève pour septembre pour dénoncer ces pratiques indignes du groupe TRANSDEV pourtant détenu à 50 % par Véolia et 50 % par l'Etat, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour le SNTU CFDT
Le Secrétaire Général
Eric Hugon
06.09.34.60.42